

Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Comité de Saône et Loire



Championnat des Clubs Composition du jury

Composition	Nom - Prénom	N° de Licence
Président		
Arbitre		
Resp Equipe 1		
Resp Equipe 2		
Resp Equipe 3		
Resp Equipe 4		
Resp Equipe 5		
Resp Equipe 6		
Resp Equipe 7		
Resp Equipe 8		

Extrait du Règlement Officiel de Pétanque

Composition et décisions du Jury.

Tous les cas prévus par le règlement sont soumis à l'arbitre qui peut en référer au Jury du Championnat. Ce Jury comprend 10 Membres au plus.

Les décisions prises en application du présent paragraphe par le Jury sont sans appel. En cas de partage de voix, celle du président du Jury est prépondérante.

Arbitrage.

L'arbitre a un rôle prépondérant et ses décisions sur les terrains de jeu ne sont susceptibles d'appel auprès du Jury, que lorsque celle-ci concernent l'interprétation des règlements et sous réserve que la partie n'ait pas repris après décision.

Les responsables d'équipes concernées ne participeront pas à la décision du Jury.